

Direction de la Prévention et de la Protection de l'Enfance

Avis d'appel à projet :
En vue de la création d'un ou plusieurs dispositifs d'hébergement et d'accompagnement pour jeunes majeurs de moins de 21 ans accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

1. Qualité et adresse de l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation

Métropole de Lyon
Représentant légal : Monsieur le Président de la Métropole de Lyon
Hôtel de la Métropole
20 rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03

2. Objet de l'appel à projet

La procédure mise en œuvre par la Métropole de Lyon s'inscrit dans le cadre des articles [L 313-1-1](#) et [R 313-1](#) et suivants du Code de l'action sociale et des familles (CASF).

La Métropole de Lyon lance un appel à projet portant sur la mise en place d'un ou plusieurs dispositifs d'hébergement et d'accompagnement pour les jeunes majeurs. Ledit dispositif vise à assurer l'hébergement et l'accompagnement global des jeunes dans un objectif d'autonomie et de continuité de leur parcours.

3. Calendrier prévisionnel de l'appel à projet

- Date de publication du présent avis : 16/11/2022 ;
- Date limite de remise des candidatures : 16/01/2023 à 16h ;
- Période prévisionnelle de notification de l'autorisation : mars 2023 ;
- Période prévisionnelle d'ouverture des places : Le lancement du dispositif doit être engagé dès publication de l'arrêté d'autorisation avec un objectif de pleine capacité dans le courant du 2^{ème} semestre 2023 au plus tard.

4. Consultation des documents constitutifs de l'appel à projet

Le cahier des charges est annexé au présent avis (annexe 1) et sera téléchargeable sur la plateforme de la Métropole de Lyon dédiée aux appels à projet à compter de sa publication : <https://www.grandlyon.com/services/appels-a-projets>

Les candidats peuvent solliciter des précisions complémentaires auprès de la Métropole de Lyon, au plus tard huit jours avant l'expiration du délai de réception des réponses précisé ci-dessous (soit le 09/01/2023), à l'adresse mail suivante : appelsaprojet-pe@grandlyon.com

La Métropole fait connaître à l'ensemble des candidats, via sa plateforme dédiée aux appels à projets, les précisions à caractère général qu'elle estime nécessaire d'apporter au plus tard cinq jours avant l'expiration du délai de réception des réponses.

5. Pièces constitutives du dossier de candidature

Le dossier comportera obligatoirement l'ensemble des pièces visées à l'[article R 313-4-3](#) du Code de l'action sociale et des familles.

- Concernant sa candidature :
 - ✓ Les documents permettant de l'identifier, notamment un exemplaire de ses statuts s'il s'agit d'une personne morale de droit privé ;
 - ✓ Une déclaration sur l'honneur certifiant qu'il n'est pas l'objet de l'une des condamnations devenues définitives mentionnées au livre III du Code de l'action sociale et des familles ;
 - ✓ Une déclaration sur l'honneur certifiant qu'il n'est l'objet d'aucune des procédures mentionnées aux articles L. 313-16, L. 331-5, L. 471-3, L. 472-10, L. 474-2 ou L. 474-5 du Code de l'action sociale et des familles ;
 - ✓ Une copie de la dernière certification aux comptes s'il y est tenu en vertu du code de commerce ;
 - ✓ Des éléments descriptifs de son activité dans le domaine social et médico-social et de la situation financière de cette activité ou de son but social ou médico-social tel que résultant de ses statuts lorsqu'il ne dispose pas encore d'une telle activité

- Concernant son projet :
 - ✓ Tout document permettant de décrire de manière complète le projet en réponse aux besoins décrits par le cahier des charges ;
 - ✓ Un état descriptif des principales caractéristiques auxquelles le projet doit satisfaire, dont le contenu minimal est fixé par arrêté, comportant notamment un bilan financier, un plan de financement et un budget prévisionnel ;
 - ✓ Dans le cas où plusieurs personnes physiques ou morales gestionnaires s'associent pour proposer un projet, un état descriptif des modalités de coopération envisagées.

6. Modalités de dépôt des réponses ainsi que les pièces justificatives éligibles

a. Envoi par voie postale

Pour les plis envoyés, la voie de la lettre recommandée avec accusé de réception devra impérativement être utilisée. Les candidats devront faire parvenir, **au plus tard le 16/01/2023 (cachet de la poste faisant foi)** :

- Leur dossier de candidature en un exemplaire papier ;
- Une version dématérialisée dudit dossier (clé USB),

À l'attention de Monsieur le Président de la Métropole de Lyon
DDSHE - Direction de la Prévention et de la Protection de l'Enfance
Appel à projets – Jeunes majeurs
20 rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03

b. Remise contre récépissé

La remise peut être effectuée dans les locaux de la Métropole de Lyon.

Entrée du public au 20 rue du Lac - Lyon 3^e - S'adresser à l'accueil
Unité courrier (niveau 0 de l'Hôtel de la Métropole)
Du lundi au jeudi de 7h30 à 16h30. Le vendredi de 7h30 à 16h.

Le jour de clôture, l'heure limite de dépôt est fixée à 16h.

Envoyé ou déposé, le dossier sera inséré dans une enveloppe cachetée mentionnant obligatoirement les informations suivantes : **Documents confidentiels - Appels à projet hébergement-accompagnement Jeunes Majeurs - Métropole/DSHE/DPPE.**

7. Instruction des candidatures

a. Modalités d'instruction des projets

Les projets seront analysés par les instructeurs désignés par la Métropole de Lyon, selon trois étapes :

- Vérification de la régularité administrative et de la complétude du dossier de candidature ;
- Vérification de l'adéquation du projet avec les besoins décrits dans le cahier des charges. Ne seront pas instruits, les projets :
 - ✓ Déposés au-delà du délai mentionné dans l'avis d'appel à projet ;
 - ✓ Dont les conditions de régularité administrative mentionnées au 1^o de l'article R. 313-4-3 du CASF ne sont pas satisfaites ;
 - ✓ Manifestement étrangers à l'objet de l'appel à projet.
- Analyse de fond des projets en fonction des critères de sélection définis au point 7-b et 7-c présent avis.

Les projets seront ensuite examinés et classés suivant les critères mentionnés dans le présent avis par la commission d'information et de sélection dont les membres permanents seront désignés par arrêté.

La liste des projets par ordre de classement et la décision d'autorisation seront publiées au recueil des actes administratifs de la Métropole de Lyon et sur la plateforme dédiée aux appels à projet : <https://www.grandlyon.com/services/appels-a-projets>

b. Critères de sélection et modalités de notation ou d'évaluation des projets

Les projets seront appréciés en fonction de leur respect du cahier des charges annexé au présent avis et au regard des critères déterminés ci-dessous.

Dans l'hypothèse où le candidat classé en première position ne pourrait pourvoir les 1000 places prévues dans le cadre du dispositif d'hébergement et d'accompagnement pour jeunes majeurs de moins de 21 ans accompagnés par l'ASE, la Métropole se réserve la possibilité de délivrer plusieurs autorisations pour atteindre cette capacité. Dans cette hypothèse, le dernier candidat retenu se verra attribuer le solde de places permettant d'atteindre le total des 1000 places.

Critères	Sous-critères	Cotation	Note	Barèmes
1 - Valeur technique	Qualité de l'accompagnement : partenariat interne et externe, projets collectifs...	20		Très satisfaisant : 20 Satisfaisant : 15 Moyennement satisfaisant : 10 Peu satisfaisant : 5 Insatisfaisant : 0
	Composition de l'équipe (pluridisciplinarité...) et qualification du personnel	20		Très satisfaisant : 20 Satisfaisant : 15 Moyennement satisfaisant : 10 Peu satisfaisant : 5 Insatisfaisant : 0
	Qualité de l'hébergement proposé (dont localisation, infrastructures...)	10		Très satisfaisant : 10 Satisfaisant : 7 Moyennement satisfaisant : 5 Peu satisfaisant : 3 Insatisfaisant : 0
	Accessibilité des locaux (dont proximité des transports collectifs)	5		Très satisfaisant : 5 Satisfaisant : 3 Moyennement satisfaisant : 2 Peu satisfaisant : 1 Insatisfaisant : 0
	Expérience du prestataire dans la prise en charge du public défini dans le cahier des charges	15		Très satisfaisant : 15 Satisfaisant : 10 Moyennement satisfaisant : 5 Peu satisfaisant : 3 Insatisfaisant : 0
	Sous-total	70		
2 - Prix de journée	Prix de journée présenté par le candidat (selon les modalités présentées au XX du cahier des charges annexé au présent avis)	30		Entre 25 € et 34,99 € : 30 Entre 35 € et 44,99 € : 20 Entre 45 € et 55 € : 10
	Sous-total	30		
	Total	100		

c. Critères de sélection et modalités de notation ou d'évaluation des projets pour la variante autorisée (accompagnement renforcé)

Critères	Sous-critères	Cotation	Note	Barèmes
1 - Valeur technique	Plus-value de l'accompagnement renforcé par rapport à l'accompagnement de base	20		Très satisfaisant : 20 Satisfaisant : 15 Moyennement satisfaisant : 10 Peu satisfaisant : 5 Insatisfaisant : 0
	Composition de l'équipe (pluridisciplinarité...) et qualification du personnel	20		Très satisfaisant : 20 Satisfaisant : 15 Moyennement satisfaisant : 10 Peu satisfaisant : 5 Insatisfaisant : 0
	Qualité de l'hébergement proposé (dont localisation, infrastructures...)	10		Très satisfaisant : 10 Satisfaisant : 7 Moyennement satisfaisant : 5 Peu satisfaisant : 3 Insatisfaisant : 0
	Accessibilité des locaux (dont proximité des transports collectifs)	5		Très satisfaisant : 5 Satisfaisant : 3 Moyennement satisfaisant : 2 Peu satisfaisant : 1 Insatisfaisant : 0

	Expérience du prestataire dans la prise en charge du public défini dans le cahier des charges	15		Très satisfaisant : 15 Satisfaisant : 10 Moyennement satisfaisant : 5 Peu satisfaisant : 3 Insatisfaisant : 0
	Sous-total	70		
2 - Prix de journée	Prix de journée présenté par le candidat (selon les modalités présentées au 3.4 du cahier des charges annexé au présent avis)	30		Entre 55 € et 74,99 € : 30 Entre 75 € et 94,99 € : 20 Entre 95 € et 110 € : 10
	Sous-total	30		
	Total	100		

a. Critères de sélection et modalités de notation ou d'évaluation des projets pour la variante autorisée (accompagnement sans hébergement)

Critères	Sous-critères	Cotation	Note	Barèmes
1 - Valeur technique	Plus-value de l'accompagnement renforcé par rapport à l'accompagnement de base	20		Très satisfaisant : 20 Satisfaisant : 15 Moyennement satisfaisant : 10 Peu satisfaisant : 5 Insatisfaisant : 0
	Composition de l'équipe (pluridisciplinarité...) et qualification du personnel	20		Très satisfaisant : 20 Satisfaisant : 15 Moyennement satisfaisant : 10 Peu satisfaisant : 5 Insatisfaisant : 0
	Qualité de l'hébergement proposé (dont localisation, infrastructures...)	10		Très satisfaisant : 10 Satisfaisant : 7 Moyennement satisfaisant : 5 Peu satisfaisant : 3 Insatisfaisant : 0
	Accessibilité des locaux (dont proximité des transports collectifs)	5		Très satisfaisant : 5 Satisfaisant : 3 Moyennement satisfaisant : 2 Peu satisfaisant : 1 Insatisfaisant : 0
	Expérience du prestataire dans la prise en charge du public défini dans le cahier des charges	15		Très satisfaisant : 15 Satisfaisant : 10 Moyennement satisfaisant : 5 Peu satisfaisant : 3 Insatisfaisant : 0
	Sous-total	70		
2 - Prix de journée	Prix de journée présenté par le candidat (selon les modalités présentées au 3.4 du cahier des charges annexé au présent avis)	30		
	Sous-total	30		
	Total	100		

8. Publication et modalités de consultation du présent avis d'appel à projet

Le présent avis d'appel à projet sera publié au recueil des actes administratifs de la Métropole de Lyon et diffusé sur le site internet de la Métropole de Lyon <https://www.grandlyon.com/services/appels-a-projets>

Date et lieu d'envoi du présent avis à la publication :